

À propos d'homosexualité

Autor(en): **Buffet, Paul / Hanselmann, H. / Welti, C.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Der Kreis : eine Monatsschrift = Le Cercle : revue mensuelle**

Band (Jahr): **21 (1953)**

Heft 4

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-568448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

temps. Et nous ne parlons pas des autres perversions qui demandent droit de cité au nom de la liberté...

*

Or, il paraît qu'on ne peut rien faire contre cette propagande, du moins sur le plan fédéral. Car nous avons envoyé la revue au Ministère public, qui nous a répondu:

«Le ministère public fédéral ne peut assurer que la répression du trafic des publications immorales en provenance de l'étranger. Par souci d'exactitude, mentionnons que nous avons jusqu'à présent saisi, en application des art. 36 LD et du règlement d'application de ladite loi, toutes les publications étrangères analogues à la revue précitée, qui nous ont été soumises par les autorités douanières.»

Telle est en effet la situation légale, et l'on ne peut pas demander au Ministère public fédéral d'outrepasser ses pouvoirs.

Nous devrions donc nous adresser au canton de Zurich où cette publication est éditée. Mais comme elle y circule depuis vingt ans, on doit bien admettre que les autorités cantonales sont informées et qu'elles laissent libre cours à cette édifiante littérature.

Ainsi donc, nous refoulons impitoyablement les revues analogues à nos frontières, mais nous ne faisons rien contre cette respectable, «gründlich» et traditionnelle publication suisse que nous devons considérer, je pense, comme l'une des expressions valables de la plus vieille démocratie du monde...

Quand je vous disais qu'il n'y en a point comme nous!

A nous, les vieux Suisses aux bras nouveaux!

A nous Guillaume Tell, Stauffacher, Winkelried, Davel et Berthelier!

Corydon est dans la place. Une charge de coups de pied dans le derrière s'impose, puisque la loi défaille, pour éviter que ce vieux pays tourne aux écuries d'Augias. A moins que nous ne voulions laisser ces messieurs du «cercle» propagandiser notre jeunesse. Nous pourrions même pousser la complaisance jusqu'à leur donner une subvention....

René Leyvraz.

Le Courrier, Genève, 23 novembre 1952.

A propos d'homosexualité

Les articles que notre rédacteur en chef a consacrés à l'homosexualité ont provoqué un certain nombre de réactions. L'une d'entre elles est particulièrement émouvante: elle exprime le drame spirituel d'une femme que des tendances homosexuelles profondes ont conduite à vivre en marge de la morale catholique. Prié de répondre à la lettre poignante qu'elle adresse à notre journal, en gardant l'anonymat, nous avons d'abord hésité à le faire. Comment dire les mots qu'il faut à quelqu'un qui avoue sa souffrance, lorsqu'on est contraint, en un domaine aussi délicat, de rester dans la généralité qu'impose un article de presse? Aux yeux de celui qui souffre, il est probable qu'on paraîtra «moraliser», défendre des principes... Alors que les tiers, simples spectateurs d'un drame auquel ils sont plus ou moins attentifs, nous accuseront peut-être, dans la mesure où nous essayons de comprendre, de transiger avec ces mêmes principes. A la vérité, c'est une réponse personnelle qu'il faudrait tenter d'apporter à un tel problème.

Mais en l'occurrence, il y aurait quelque lâcheté à se dérober. Effor-

cons-nous donc de donner ici un avis de prêtre sur un cas que nous considérerons comme typique.

Il y a des invertis par perversion, qui cèdent à la contagion d'un milieu dévoyé. Nous ne le savons que trop aujourd'hui: il est des époques où l'homosexualité se répand comme une épidémie. Elle est alors un fléau social qu'il s'agit de dénoncer et de combattre, comme on combat la contagion d'une maladie. C'est à quoi surtout René Leyvraz s'est employé avec vigueur.

Mais il est aussi des cas où il ne sert de rien d'accuser l'influence perverse de la propagande et du milieu social. René Leyvraz avait pris soin de le noter: il y a des invertis constitutionnels qui, plus que le blâme, appellent de notre part une charité compréhensive. C'est à eux que nous nous intéressons ici.

Encore faut-il remarquer que le terme de «constitutionnels» est trop restrictif. Les tendances à l'inversion ont parfois leur origine dans la constitution physique d'un individu. Plus fréquemment, semble-t-il, elles résultent de déviations psychiques infantiles qui n'ont pas été décelées ou redressées à temps.

Quoi qu'il en soit (l'aspect médical de la question n'est pas de notre ressort), il existe des êtres, hommes et femmes, qui subissent malgré eux le poids de l'homosexualité. Et c'est un fardeau très lourd qu'ils ont à porter. Les uns, par chance, arrivent à s'en délivrer grâce à l'action conjuguée du médecin et du conseiller spirituel. D'autres n'ont pas eu ce bonheur: ils ont lutté, ils ont vainement essayé de se normaliser, sans trouver la guérison.

*

Convient-il de se débarrasser du problème moral qu'ils nous posent en disant qu'ils sont tarés?... Ce serait strictement odieux. Ils ont un cœur de chair et une âme comme tout le monde. Par surcroît, ils peuvent avoir des aspirations profondément humaines, voire de hautes exigences spirituelles. C'est même un fait remarquable que la coexistence, dans certaines natures d'élite, des tendances homosexuelles et d'une grande richesse morale et affective. Qu'on lise ces lignes de notre correspondante:

«Ah! Monsieur, si vous pouviez entendre le récit d'une vie comme la mienne, de douleur, de solitude, de désespoir, jusqu'au jour où j'ai enfin compris, après quinze ans de lutte, qu'il n'y avait rien à faire. Personne ne m'a entraînée, moi... J'ai été depuis toujours un mystère pour ma famille et mon entourage. Les nuits blanches, la prière et les pleurs au pied de mon lit ma mère ne les a pas soupçonnés, mais mon adolescence en est marquée... Pour mes camarades, j'étais une fille froide, hautaine, sérieuse, sans flirt, qui détestait les plaisanteries grasses, la vulgarité. Mais nul ne comprit que je recherchais, par une plus haute spiritualité, par une parfaite dignité, à me montrer meilleure encore que celles qui ont la chance d'être «normales».

Et l'exposé du drame continue: révolte devant les paroles d'un prêtre, tentation du suicide, suivie d'une réaction farouche de la volonté de vivre: «essayer de vivre malgré tout, et le plus heureusement possible». Années de lutte, «sans amour, sans espoir d'amour et de maternité»: et c'est enfin le dénouement dans l'union homosexuelle, «aussi digne et

aussi valable que le mariage qui nous a été refusé par la vie». Restent la souffrance d'une vie clandestine, l'humiliation et la peur de devoir affronter un jour le jugement de l'opinion publique.

*

Face à une telle expérience (et le prêtre sait qu'elle n'est pas unique), il importe tout d'abord de répudier le pharisaïsme. Ceux qui endurent un tel calvaire ne méritent en aucune façon notre mépris. Or le mépris n'est-il pas la tentation du chrétien moyen, dont la vie sexuelle est à peu près équilibrée? Il ne se doute pas que les homosexuels malgré eux sont peut-être, dans leur cœur, moins charnels que lui. Quand bien même ils ont franchi les barrières de la morale, ils n'ont pas nécessairement abdiqué toute dignité. Il arrive même que sur le plan de l'idéal humain, ils pourraient en revendre à bien des gens normaux. Dans des conditions tragiques, ils essayent parfois de vivre un amour qui les élève au lieu de les abaisser, aspirant eux aussi à connaître l'unité de la chair et de l'esprit, gardant en eux la nostalgie de la pureté et la soif de Dieu.

Gardons-nous donc des condamnations faciles. Avons-nous d'ailleurs le droit de jamais condamner... Devant une vie marquée de la croix, il n'y a qu'une seule attitude possible: le respect et la charité.

*

Dira-t-on alors que tout est permis et que dans certaines conditions les unions homosexuelles sont moralement justifiées? Ce serait une solution de facilité.

Il y a un ordre moral objectif que nous ne pouvons nier sans trahir. L'union conjugale est conforme au vœu le plus profond de la nature morale de l'homme, parce qu'elle répond à un dessein de Dieu. Elle est une vocation créatrice de vie, dans la fécondité de la chair et de l'esprit. Aussi est-elle objectivement bonne: et qui répond à ses exigences s'établit dans la vérité de l'amour.

L'union homosexuelle, en revanche, même placée sous le signe d'un idéal authentique, restera toujours mutilée dans sa substance. Spirituellement, elle ne peut être qu'une union déchirée, elle ne peut se situer que dans la ligne d'une nature blessée: ni la chair ni l'affectivité n'y trouvent leur véritable destination. C'est pourquoi — si durs que soient ces mots — l'union homosexuelle doit être regardée en soi comme un désordre et un mal, au double sens de la souffrance et du péché.

Cela n'implique pas de notre part un jugement de culpabilité!... C'est à Dieu seul qu'il appartient de sonder les reins et les cœurs. Le jugement lui appartient en même temps que la miséricorde. Pour nous, nous n'avons qu'à nous référer à la parole du Christ: Que celui qui est sans péché jette la première pierre. Et la réserve s'impose d'autant plus ici que les difficultés découplées peuvent atténuer fortement la responsabilité morale. Nous sommes en présence de destins d'exception.

*

Ces destins, notre premier devoir est de comprendre leur signification dramatique. Le prêtre peut-il faire davantage et indiquer une orientation?

Personne n'est exclu de la Rédemption, les infirmes, les malades moins que les autres: ils sont par excellence les membres crucifiés du Christ. Pour les homosexuels aussi la Rédemption existe. Comme tous, ils sont appelés à entrer dans sa réalité bouleversante: par la reconnais-

sance de leur misère d'abord, et ensuite par leur effort de libération spirituelle, dans l'accueil des sollicitations divines.

Leur vocation est une vocation de dépassement qui implique, pour être pleinement vécue, le renoncement aux jouissances de la chair. Certains acceptent de s'engager sur ce chemin de rude montée. Ils réfrènent leurs tendances, ils travaillent à surmonter leur conflit pour obéir à un plus haut amour. Ils accèdent alors à la plus grande fécondité qui soit, à la fécondité du sacrifice.

D'autres n'ont pas ce courage d'emblée. Ils jouent leur aventure. Encore une fois nous n'avons pas à les accabler. Car en eux la Grâce est à l'affût. A travers leurs expériences, les déchirements de leur souffrance, à travers leurs péchés mêmes, leur vie peut être une avancée vers Dieu: pourvu que dans l'humilité de leur âme, ils regardent vers Lui comme vers Celui qui nous délivre de tout mal en nous enseignant les secrets de son Amour.

Abbé Paul Buffet
Le Courrier, Genève, 7/8 mars 1953.

Zurich, le 25 mars 1953.

Monsieur l'Abbé P. Buffet
c/o «Le Courrier»
7, rue des Granges
Genève

Monsieur l'Abbé,

Votre article «A propos d'homosexualité» a paru au moment même où nous nous apprêtions à lancer un appel à l'adresse de certains hauts dignitaires suisses de l'Eglise catholique, afin de les rendre attentifs aux effets néfastes de la polémique déchaînée contre les homosexuels par René Leyvraz dans le «Courrier». Nous nous sommes demandés avec anxiété depuis la parution du premier article, intitulé «Contre nature», suivi de «Promotion de la femme», «Est-ce de la paralysie?» et «Trois cents avortements par jour en Suisse», si l'Eglise catholique qui, en quelque sorte patronne le «Courrier», restait muette en présence d'une polémique qui brillait par l'absence totale de tout principe de charité chrétienne et d'objectivité la plus élémentaire. Nous ne pouvions ni ne voulions croire que la hiérarchie qui, par sa grande culture et sa connaissance du problème, tel qu'il se présente aujourd'hui à la suite des constatations de la science moderne, puisse approuver des attaques reposant sur des bases aussi pauvres que celles fournies par René Leyvraz. Une telle passivité nous aurait d'autant plus déconcertés que la campagne de presse du «Courrier» a touché une minorité dont une grande partie se compose de fidèles de l'Eglise catholique. Ces croyants, femmes et hommes qui, à la suite du penchant homosexuel dont ils ne sont point responsables, doivent pour la plupart renoncer au bonheur familial, recherchent bien souvent l'apaisement moral et une sorte de défense contre les tentations dans le dévouement religieux. Leur besoin d'aimer, ainsi que vous l'avez bien dit dans votre bel article, est bien loin de se manifester plus

particulièrement sur le plan charnel et recherche souvent une possibilité d'épanchement dans l'accomplissement des devoirs chrétiens. Ce n'est point par hasard que certaines grandes oeuvres internationales furent créées par des gens appartenant à notre milieu et qu'un nombre assez remarquable de magistrats sont homosexuels. Tous ces gens cherchent un exutoire à leur besoin d'affection et de responsabilité que l'homme normal trouve d'office dans l'accomplissement de ses devoirs de mari et père.

Nous avons reçu au cours des dernières semaines un grand nombre de lettres de nos abonnés reflétant le désarroi et de la peine provoqués par ces articles. Certains ne pouvaient pas comprendre que l'Eglise catholique, qu'ils prenaient à tort pour l'auteur de cette campagne de presse, leur jetât la pierre à cause d'un état qu'ils n'ont pas choisi. D'autres nous ont exprimé leur colère et leur dégoût devant tant de malveillance et la légèreté quasi criminelle avec laquelle René Leyvraz a attaqué une minorité de la société chrétienne, sans se soucier des conséquences que ses attaques pouvaient provoquer sur le plan moral et matériel de ceux qu'il accusait. Tous, sans exception, se sont demandés quel pouvait être l'intérêt d'un homme qui se dit chrétien à alimenter une pareille polémique, basée sur une « confession » aussi quelconque que celle citée dans l'article intitulé « Est-ce de la paralysie ? » du 15 février 1953.

Votre article « A propos d'homosexualité », pour lequel nous vous remercions bien sincèrement au nom de tous ceux qui sont marqués par le destin homosexuel, a apporté un grand soulagement à nous tous, et en premier lieu naturellement, aux catholiques qui sont parmi nous. Nous avons relevé avant tout votre souci de justice, exprimé sur un sujet où il faut, hélas, encore beaucoup de courage pour le manifester. Nous ne doutons pas que votre article, qui fait preuve de votre sens de la responsabilité chrétienne, tel qu'on peut l'attendre de la part du monde civilisé et avant tout de l'Eglise devant un problème aussi grave et profondément humain, effacera l'effet désastreux causé par René Leyvraz. Nous espérons que vos lignes des plus pertinentes reflètent la position que prend l'Eglise catholique à notre égard. Il n'est guère besoin de souligner que des campagnes de presse comme celle menée par le rédacteur en chef du « Courrier » ont non seulement des suites fâcheuses sur le plan moral, mais entraînent pour certains d'entre-nous aussi des conséquences d'ordre économique qui ne laissent à leur existence bien souvent qu'une issue fatale.

Nos archives contiennent un grand nombre de lettres qui reflètent le drame qu'est la vie pour certains homosexuels et il serait vraiment souhaitable que l'opinion publique fasse sienne l'objectivité dont votre article est empreint. Vous n'ignorez pas que les opinions du public sont en grande partie formées par les journaux; il est donc profondément regrettable qu'il y ait encore de nos jours des rédacteurs qui s'inspirent des principes du journal nazi de triste mémoire « Der Stürmer ».

Avant d'achever ces lignes, nous aimerions ajouter encore quelques observations se rapportant plus particulièrement à notre journal « Le Cercle » qui fut l'une des raisons des attaques de René Leyvraz. Ce dernier a formulé deux accusations très graves à l'adresse de notre revue en l'accusant, premièrement, de faire de la propagande homosexuelle et, secondement, en attribuant des intentions pornographiques aux photos

et gravures qu'elle contient. Nous insistons sur le fait que le «Cercle» n'est pas vendu publiquement. Il est adressé uniquement aux abonnés inscrits, qui doivent être majeurs, recommandés par d'autres abonnés se portant garants d'eux, et appartenant à la minorité homosexuelle. Le but principal de notre journal, dont le tirage est limité, consiste à soutenir le moral du monde homosexuel. L'existence du «Cercle» prouve aux hommes de notre milieu qu'ils ne sont pas seuls et qu'ils sont nombreux ceux qui comme eux doivent affronter les mêmes obstacles. Les rédacteurs de notre revue désirent, d'une part, éclairer leurs lecteurs sur les particularités de leur situation au point de vue psychologique, physiologique et social, et influencer leur mentalité dans la direction d'une vie disciplinée et consciente des responsabilités humaines. D'autre part, ils espèrent parvenir, à la longue, à persuader la société que le monde homosexuel n'est pas ce que l'on croit communément, mais, qu'il mérite, au contraire, en considération des difficultés supplémentaires qu'il rencontre journellement, le respect de tous les hommes de bonne volonté.

Pour prouver la renommée dont notre revue jouit dans les milieux scientifiques, nous nous permettons de citer l'extrait d'une lettre que l'élément psychologue et éducateur, le Prof. Hanselmann, Zurich, sollicité de donner son opinion sur le «Cercle», a écrite le 29 octobre 1952 à un avocat ayant à plaider dans une affaire de mœurs:

«La rédaction du «Cercle», par sa lettre du 23 crt, me demande de porter une appréciation sur cette revue.

C'est volontiers que je défère à ce vœu. Depuis plusieurs années «Le Cercle» m'est adressé à titre gracieux et j'ai lu chaque exemplaire avec intérêt. J'ai eu en son temps l'occasion de publier dans la revue «Sie und Er» un article intitulé «Eine Ehrenrettung» (une Apologie) à la suite d'un suicide (chute volontaire dans la montagne) d'un jeune étudiant homosexuel. J'avais été amené à m'occuper de ce jeune homme alors qu'il était âgé de 12 ans ensuite de difficultés rencontrées dans son éducation. Dès lors j'ai suivi son évolution jusqu'à son adolescence. Il s'agissait d'un jeune homme d'une intelligence supérieure, ayant traversé au cours de sa jeunesse de graves crises provoquées par ses dispositions sexuelles particulières. Il avait de plus été la victime d'une manoeuvre de chantage de la part de l'un de ses condisciples et sévèrement jugé par un tribunal mal éclairé. A titre de gratitude pour ma prise de position à l'égard de l'homosexualité et pour mon article, la rédaction du «Cercle» m'a dès ce moment adressé régulièrement sa revue. Je n'ai moi-même aucune disposition homosexuelle et suis père de famille et grand-père. Durant mes 40 années de pratique en Suisse et à l'Etranger en qualité d'éducateur et de conseiller, j'ai eu maintes fois l'occasion de traiter le problème véritablement tragique de l'homosexuel des deux sexes et de tous les âges appartenant à toutes les classes de la société, ceci à titre de dirigeant de maisons d'éducation et d'expert psychologique militaire.

L'appréciation sur la valeur et les qualités morales du périodique «Le Cercle» que je me permets de prononcer ci-après, se base donc sur mon expérience et ma propre conviction:

1. Par ses textes d'un niveau appréciable, cette publication poursuit

un combat dont le but est d'obtenir un traitement plus équitable devant les tribunaux et la reconnaissance par l'opinion publique des droits des homosexuels masculins. Dans sa partie plus spécialement récréative, sauf très rares exceptions, elle conserve un niveau de loin plus élevé que celui des «histoires d'amour» publiées dans les «revues de famille» et autres journaux illustrés de notre pays. Considérant les basses attaques et persécutions, les jugements arbitraires et sommaires basés sur des accusations mal motivées, dont les homosexuels sont malheureusement encore les victimes, la lutte courageuse du «Cercle» mérite le respect de tous les hommes neutres et objectifs.

2. Pour l'homme objectif, les illustrations du «Cercle» n'ont absolument rien d'inconvenant en comparaison des moyens ambigus employés par le cinéma dans sa publicité et imité par certaines expositions artistiques, moyens pourtant admis par les adeptes de «l'amour normal». Le «Cercle», présenté avec un tel souci d'observer les règles de la mesure et dont la diffusion reste strictement limitée à ses abonnés inscrits, ne pourra être accusé de répandre de la littérature immorale. A cela s'ajoute la vérité du verbe qui dit que les goûts ne se discutent pas.

Je dois constater qu'au long de mon activité de psychiatre, dans les cas où j'avais affaire à des jeunes ou vieux homosexuels, la revue «Le Cercle» m'a fourni beaucoup de renseignements d'ordre psychologique et pédagogique très appréciables, dont je suis profondément reconnaissant à sa rédaction aussi compétente que courageuse. J'admire son courage, sa persévérance, sa justice loyale et son élite morale dans une lutte que je ne puis qualifier autrement que tragique».

H. Hanselmann, Dr. phil. prof. I. R.

Vous recevez ci-inclus la photocopie de l'original de cette lettre écrite en allemand. Dans l'alinéa 2 de sa lettre, le professeur Hanselmann se prononce sur la valeur des illustrations publiées dans le «Cercle». Nous ne doutons pas que vous ferez crédit à ce savant plutôt qu'à René Leyvraz; il suffit, en effet, de comparer les documents de ces deux hommes pour savoir auquel accorder sa confiance.

Il va sans dire que nous pouvions répondre à M. Leyvraz en employant les mêmes armes que lui, violence en tête. Nous nous sommes volontairement abstenus de le faire, préférant discuter avec des gens compétents en la matière, et au moment opportun. Au surplus et selon des informations qui nous sont parvenues, les responsables de la maison des étudiants catholiques, à Zurich, ont exprimé l'avis qu'il n'était nullement désirable de prolonger ces attaques dans la presse. C'est aussi notre avis.

Nous annexons à ces lignes quelques exemplaires du «Cercle» et précisons encore que la Police des moeurs de Zurich en reçoit chaque mois un exemplaire pour ses archives. Vous pouvez donc être persuadé que cette autorité aurait depuis longtemps interdit notre périodique si elle l'avait jugé dangereux.

Par ailleurs, un jeune savant genevois nous a adressé ces derniers jours une lettre qu'il destinait à René Leyvraz. Nous l'avons prié de renoncer à son projet. Vous trouverez ci-joint copie de cette lettre; elle

vous donnera l'appréciation d'un abonné sur notre revue et nous pensons que cela est également de nature à vous intéresser.

Nous avons l'intention de publier dans notre prochain numéro votre article «A propos d'homosexualité», suivi du texte de la présente lettre. Nous devons cette orientation à nos lecteurs, elle justifiera le silence que nous avons gardé jusqu'à présent dans cette pénible affaire.

En vous réitérant nos sincères remerciements pour la loyale intervention par laquelle nous espérons que vous avez mis le point final à la polémique de René Leyvraz, nous vous présentons, Monsieur l'Abbé, l'assurance de notre considération respectueuse.

Annexes mentionnées. Pour la rédaction française du «Cercle»:
Ch. Welti Ph. Marnier

Genève, le 31 mars 1953

A la direction de la revue «Le Cercle»
Case postale 547 Fraumünster
Z u r i c h

Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 25 crt, au sujet de mon article «A propos de l'homosexualité» paru dans le *Courrier*. Je vous en remercie ainsi que de la documentation que vous avez bien voulu y joindre.

Je vous sais gré de l'appréciation que vous portez sur cet article où je me suis efforcé de comprendre et de faire comprendre les difficultés morales de gens qui ne méritent pas d'être globalement condamnés. En revanche, je ne puis accéder à la demande que vous me faites de reproduire dans votre revue l'article en question. Il importe, en effet, de ne pas créer d'équivoque: c'est le seul souci qui inspire mon refus.

Je suis loin de méconnaître les intentions spirituelles qui animent votre effort: mais vous comprendrez bien, je l'espère, que je ne puis pas approuver l'esprit dont il relève. En fait, vous n'acceptez pas de voir dans l'homosexualité une déviation ou une anomalie: vous vous efforcez de la justifier. Dans ces conditions, la reproduction de mon article, qui sera interprété par certains de vos lecteurs dans un sens que je ne lui ai pas donné, trahirait mes propres intentions. Car, si la réflexion morale et mes convictions religieuses m'obligent à regarder la souffrance des homosexuels avec la charité la plus compréhensive, elles m'interdisent de conclure à une justification. Je considère personnellement comme fondamentale cette distinction qui vous paraîtra peut-être arbitraire: aussi fondamentale que la distinction entre la maladie et la santé. Et c'est parce que cette distinction n'est pas suffisamment respectée dans votre revue que je suis contraint de m'opposer à votre projet. Libre à vous, évidemment, de commenter ce que j'ai écrit. Mais je ne peux consentir à apporter un soutien, même indirect, à une orientation qu'il m'est impossible d'approuver.

J'espère que vous voudrez bien comprendre loyalement mes raisons qui n'impliquent aucun jugement offensant à votre égard, et je vous prie de croire, Messieurs, à mon entière considération. *P. Buffet.*